

Nom commercial: VarseoSmile Temp A2 (REF 41022, 41102)

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 22.04.2022 Version remplacée: 7.0.0, établi le: 08.07.2021 Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

VarseoSmile Temp A2 (REF 41022, 41102)

VarseoSmile Temp A3 (REF 41023, 41103)

VarseoSmile Temp C2 (REF 41024, 41104)

VarseoSmile Temp BL (REF 41026, 41106)

UFI:

4GK5-70MS-V007-X4KC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Résine pour la fabrication de couronnes et bridges par impression 3D

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

BEGO Bremer Goldschlägerei Wilh. Herbst GmbH & Co. KG Wilhelm-Herbst-Str. 1

28359 Bremen

 N° de téléphone
 +49/ 421/ 2028 – 0

 N° Fax
 +49/ 421/ 2028 – 115

 e-mail
 msds@bego.com

Service émetteur / téléphone

Services d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130 (Chef du service de développement d'alliages)

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

msds@bego.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 4; H413 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



Version actuelle: 8.0.0, établi le: 22.04.2022 Version remplacée: 7.0.0, établi le: 08.07.2021 Région: FR



Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Produits de l'estérification de 4,4'-isopropyl-iden-di-phénol, éthoxylé et l'acide 2-méthyl-2-propénoïque

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation

locale et nationale.

UFI:

4GK5-70MS-V007-X4KC

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT donnée non disponible Evaluation vPvB

donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N 10	Composants uangereux					
N°	Dénomination de la	a substance	Indications			
			complémentaires			
	N° CAS / CE /	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		%	
	Index / REACH					
1	Produits de l'estéri	fication de 4,4'-isopropyl-iden-di-phénol,				
	éthoxylé et l'acide	2-méthyl-2-propénoïque				
	41637-38-1	Eye Irrit. 2; H319	>=	50,00 - <	70,00	% en
	-	Skin Irrit. 2; H315				poids
	-	Skin Sens. 1; H317				
	-	STOT SE 3; H335				
		Aquatic Chronic 4; H413				
2	oxyde de diphényl	(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	cf. no	ote bas de page ((1)	
	75980-60-8	Aquatic Chronic 2; H411	<	2,50		% en
	278-355-8	Skin Sens. 1B; H317				poids
	015-203-00-X	Repr. 2; H361fd				
	-					

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16



Nom commercial: VarseoSmile Temp A2 (REF 41022, 41102)

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 22.04.2022 Version remplacée: 7.0.0, établi le: 08.07.2021 Région: FR

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa , différemment / complémentairement de la classification décrite dans l'annexe VI.

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret			
2	H361fd			
	-; testicules, os; -			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de manifestations allergiques, notamment au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin spécialiste. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Si les symptômes persistent, consulter l'oculiste.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Assurer un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse stable aux alcools

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Oxydes phosphoriques

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement



Nom commercial: VarseoSmile Temp A2 (REF 41022, 41102)

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 22.04.2022 Version remplacée: 7.0.0, établi le: 08.07.2021 Région: FR

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Tenir à l'ecart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des recipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains



Nom commercial: VarseoSmile Temp A2 (REF 41022, 41102)

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 22.04.2022 Version remplacée: 7.0.0, établi le: 08.07.2021 Région: FR

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation liquide				
Etat/Couleur liquide variable, selon la coloration				
Odeur Donnée non disponible.				
pH Donnée non disponible.				
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition Valeur		150	°C	
Point de fusion/point de congélation Donnée non disponible.				
Température de décomposition Donnée non disponible.				
Point d'éclair Valeur		110	°C	
Température d'inflammation Donnée non disponible.				
Inflammabilité Donnée non disponible.				
Limites inférieure d'explosion Donnée non disponible.				
Limites supérieure d'explosion Donnée non disponible.				
Pression de vapeur Donnée non disponible.				
Densité de vapeur relative Donnée non disponible.				
Densité relative Donnée non disponible.				
Densité Valeur Température de référence	1,4	- 1,5 20	g/cm³ °C	
Solubilité Donnée non disponible.				



Version actuelle: 8.0.0, établi le: 22.04.2022 Version remplacée: 7.0.0, établi le: 08.07.2021 Région: FR

Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)							
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE			
1	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoy	l)phosphine	75980-60-8		278-355-8			
log Pow				3,1				
Température de référence				23	°C			
Méthode		OCDE 117						
Sou	Source							

Viscosité cinématique
Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxi	Toxicité orale aiguë						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE		
1	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoy	l)phosphine	75980-60-8		278-355-8		
DL5	0	>		5000	mg/kg de poids corporel		
Espé		rat					
Méth	node	OCDE 401					
Soul	rce	ECHA					

Toxi	Toxicité dermale aiguë							
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE			
1	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoy	l)phosphine	75980-60-8		278-355-8			
DL5	0	>		2000	mg/kg de poids corporel			
Espe	èces	lapin						
Méth	node	OCDE 402						
Soul	rce	ECHA						

Toxicité aiguë par inhalation	
Donnée non disponible.	

Cor	rosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	



Version actuelle: 8.0.0, établi le: 22.04.2022 Version remplacée: 7.0.0, établi le: 08.07.2021 Région: FR

1 oxyde de diphé	nyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	278-355-8
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lési	Lésions oculaires graves/irritation oculaire				
N°	N° Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE	
1	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoy	l)phosphine	75980-60-8	278-355-8	
Espe	èces	lapin			
Source		ECHA			
Évaluation		Non irritant			

Sen	Sensibilisation respiratoire ou cutanée					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE		
1	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoy	l)phosphine	75980-60-8	278-355-8		
Voie	d'exposition	Peau				
Espèces		souris				
Méthode		OCDE 429				
Source		ECHA				
Évaluation		sensibilisant				

Muta	Mutagénicité sur les cellules germinales					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE		
1	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoy	l)phosphine	75980-60-8	278-355-8		
Source		ECHA				
		Compte tenu		ponibles, les critères de classification		

Toxi	Toxicité pour la reproduction				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE	
1	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzo	yl)phosphine	75980-60-8	278-355-8	
Sou	rce	ECHA			
Evaluation/Classement		Compte tenu sont remplis.		isponibles, les critères de classification	

Cancérogénicité	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Toxicite specifique pour certains organes cibles — exposition repetee
Donnée non disponible.
Dorniee non disponible.

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)
Donnée non disponible.	
Toxicité sur les poissons	(chronique)
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)



Version actuelle: 8.0.0, établi le: 22.04.2022 Version remplacée: 7.0.0, établi le: 08.07.2021 Région: FR

N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoy	l)phosphine	75980-60-8		278-355-8	
CE5	0			3,53	mg/l	
Duré	e d'exposition			48	h	
Espé	èces	Daphnia mag	gna			
Méth	node	OCDE 202				
Soul	rce	ECHA				

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxi	cité pour les algues (aigüe)					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoy	l)phosphine	75980-60-8		278-355-8	
CE5	0	>		2,01	mg/l	
Duré	ée d'exposition			72	h	
Espèces		Pseudokirchr	neriella subcapita	ata		
Méthode		OCDE 201				
Sour	rce	ECHA				

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

12.2 Persistance et dégradabilité

Liz i ciolotanoc et acgiadabinte						
Biod	Biodégradabilité					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoy	l)phosphine	75980-60-8		278-355-8	
Туре	e	biodégradabi	ilité aérobie			
Vale	eur	0	-	10	%	
Dure	ée			28	j	
Méthode		OCDE 301 F				
Source		ECHA				
Évaluation		n'est pas bio	dégradable facil	ement		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoy	l)phosphine	75980-60-8		278-355-8	
log Pow				3,1		
Température de référence				23	°C	
Méthode		OCDE 117				
Soul	rce	ECHA				

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB				
Evaluation PBT	donnée non disponible			
Evaluation vPvB	donnée non disponible			

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	



Nom commercial: VarseoSmile Temp A2 (REF 41022, 41102)

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 22.04.2022 Version remplacée: 7.0.0, établi le: 08.07.2021 Région: FR

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

MIS	lement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RES E SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX	TRICTIONS APF SUBSTANCES I	PLICABLES ET PRÉPAR	À LA FABRICATI ATIONS DANGER	ON, LA REUSES	
	Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 3 1907/2006 .					
le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.						
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]	13463-67-7	236-6	75-5 75		
2	Jaune d'oxyde magnétique de fer	51274-00-1	257-09	98-5 75		
3	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	278-3	55-8 75		



Nom commercial: VarseoSmile Temp A2 (REF 41022, 41102)

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 22.04.2022 Version remplacée: 7.0.0, établi le: 08.07.2021 Région: FR

4	tétraoxyde-de-trifer	1317-61-9	215-277-5	75	
5	trioxyde de difer	1309-37-1	215-168-2	75	

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur. Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire

au foetus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 702621